

AVIS PUBLIC

DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} 232-2019 ET 233-2019
AINSI QUE DU PPCMOI POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 170, MONTÉE PRUD'HOMME

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, QUE :

Le règlement n° 232-2019 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage et le règlement n° 233-2019 modifiant le règlement n° 41-2004 relatif au lotissement, adoptés le 8 avril 2019 conformément à la Loi, ont reçu leur certificat de conformité à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et sont entrés en vigueur le 28 mai 2019

Alors que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 170, montée Prud'Homme, résolution n° 2019-04-7102 adoptée le 8 avril 2019 conformément à la Loi, a reçu son certificat de conformité à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et est entré en vigueur le 14 juin 2019.

Ces règlements et ce projet sont disponibles pour consultation du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h au bureau municipal situé au 672, boul. St-François à Lac-des-Écorces.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 19^e jour de juin 2019.


Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier le présent avis public concernant les règlements 232-2019 et 233-2019 et le PPCMOI du 170, montée Prud'Homme, en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil municipal ainsi que dans le journal Le Courant des Hautes-Laurentides, Édition du 26 juin 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juin 2019.


Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière par intérim